**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

#### UNITE D’ENSEIGNEMENT

**AGENT DE GARDIENNAGE : AXE TECHNOLOgiQUE**

**ENSEIGNEMENT secondaire SUPERIEUR de transition**

|  |
| --- |
| **CODE : 850007U21D2** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2020,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **AGENT DE GARDIENNAGE : AXE TechnologiQUe**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE superieur de tRANSITION |

**1. FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

Cette unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant d’acquérir les notions théoriques et les outils techniques et / ou méthodologiques spécifiques à l’exercice du métier d’Agent de gardiennage dans son volet technologique, dans le respect des conditions légales et réglementaires émanant du SPF Intérieur.

1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. L'étudiant sera capable de:**

*Au départ de situations exemplatives ou réelles, par l’analyse de comportements humains dits problématiques dans une société donnée à un moment donné, au travers d’épreuves écrites et/ou orales, tout en respectant les consignes relatives à l’utilisation de la langue française,*

* de décrire les besoins fondamentaux individuels par rapport au fonctionnement collectif afin d’analyser la satisfaction ou non de ceux-ci dans des situations concrètes ;
* de repérer les processus psychosociaux impliqués dans les problèmes ou les conflits sociaux (racisme, violence, multi-culturalité, individualisme, mondialisation, radicalisme, intégrisme…) ;
* d’identifier les règles déontologiques fondamentales concernées en vigueur dans le secteur des services aux personnes dans des situations concrètes telles que l’accueil de personnes violentes, alcoolisées, traumatisées etc. ;
* d’identifier les concepts de base et les notions essentielles du droit et de la législation en vigueur dans le monde du travail.

*En illustrant en quoi une démarche de réflexion philosophique peut éclairer des problématiques actuelles dans la société au sein de laquelle nous évoluons.*

* de produire des messages oraux appropriés à la situation de communication en adaptant son attitude et son langage verbal et non-verbal à son interlocuteur dans un contexte professionnel ;
* de produire des messages écrits appropriés à la situation de communication en rendant compte de ses observations sous forme de notes ou de rapports dont le modèle est préalablement défini ou non,

*face à des situations de communication professionnelle en vigueur dans le domaine des métiers de la prévention et de la sécurité*.

* 1. **Titres pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l’UE « Techniques de la communication appliquées aux métiers de la prévention et de la sécurité » – Code : 850003U21D1

ET

Attestation de réussite de l’UE « Approche conceptuelle des métiers de la prévention et de la sécurité » – Code 850002U21D1

1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le seuil de réussite*, au départ de situations professionnelles relevant du travail de l ‘agent de gardiennage,* l’étudiant sera capable*, tout en respectant les consignes relatives à l’utilisation de la langue française, en utilisant les moyens de communication analogique et/ou digitale,*

* d’appliquer, dans tous les cas rencontrés, des techniques d’observation adéquates afin d’établir un rapport efficace et rigoureux ;
* de décrire et d’appliquer des techniques d’auto-défense ;
* d’identifier différents incidents (incendie etc.) afin de prévenir les services de secours adéquats et de sécuriser la zone en appliquant les procédures requises ;
* d’identifier les symptômes dont peut souffrir une personne en danger afin de communiquer efficacement avec les services de secours adéquats et d’effectuer les premiers soins.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

* le degré d’intégration des concepts,
* la précision de l’analyse,
* la capacité à faire des liens entre les différentes activités d’apprentissage.
1. **PROGRAMME DES COURS**

L’étudiant sera capable :

*Face à une situation-problème exemplative du métier d’agent de gardiennage, en utilisant les notions théoriques et les outils techniques et/ou méthodologiques mis à sa disposition, dans le respect de la langue française,*

***Dans le respect des notes officielles de cours agréées par le SPF Intérieur, dans leur dernière version,***

# 4.1. En « Méthodologie spéciale : Observation, évaluation des risques et rapport » :

* de définir la notion d’ « observation » et de souligner l’importance de ce phénomène dans l’exercice du métier d’agent de gardiennage ;
* de définir la notion de « perception » ;
* de différencier l’observation et la perception ;
* de citer quelques erreurs d’interprétation ;
* de définir la « mémoire » ;
* de décrire le phénomène de l’oubli ;
* de citer les facteurs d’influence de l’oubli ;
* de décrire quelques techniques et canaux de mémorisation ;
* de décrire le rapport en tant qu’acte de communication ;
* de décrire différents principes utilisés par l’agent de gardiennage et leurs finalités;
* de décrire les qualités d’un rapport et des éléments qui le composent ;
* de citer les éléments constitutifs d’un rapport d’agent de gardiennage :
	+ les mentions obligatoires,
	+ le corps,
	+ les mentions et informations complémentaires.
* de décrire l’apparence physique d’une personne ;
* d’établir une fiche de signalement ;
* de décrire le cadre législatif de l’utilisation de la caméra :
	+ notion de caméra de surveillance,
	+ responsabilité du traitement,
	+ placement de caméras de surveillance,
	+ utilisation des images,
	+ utilisation d’un drone.

# 4.2. En « Méthodologie spéciale : Techniques d’esquive » :

* de caractériser la notion d’agression ;
* d’expliquer la technique de gestion verbale de la violence ;
* de décrire la gestion de conflit ;
* de décrire la méthode D.E.S.C. (Décrire – Exprimer – Spécifier – Conséquence) ;
* de décrire et d’appliquer la logique et les principes fondamentaux en auto-défense ;
* d’appliquer certains coups privilégiés en auto-défense :
	+ le coup dynamique,
	+ le coup déséquilibrant.
* d’appliquer des techniques d’auto-défense telles que la parade, les esquives,  la projection, l’immobilisation, les clés sur articulations,  les techniques de pressions douloureuses.

# 4.3. En « Méthodologie spéciale : Réactions adaptées en cas de situation de crise » :

*Dans le respect du vocabulaire technique spécifique adéquat***,**

* de définir la notion « situation de crise »
* d’identifier les différents périmètres de sécurité à mettre en œuvre en situation de crise :
	+ zone d’exclusion,
	+ zone contrôlée,
	+ zone de soutien.
* de définir la notion de « Planification d’urgence », et plus particulièrement :
	+ de citer les 3 phases d’intervention,
	+ d’identifier les différents types de plans (multidisciplinaire d’urgence et d’intervention, monodisciplinaire d’intervention, plan interne d’urgence) ;
	+ d’identifier les différentes « disciplines » intervenant et de préciser leurs missions spécifiques ;
	+ de définir les notions de « coordination » et de décrire leurs rôles ;
* de définir la notion de « Réaction adaptée » :
	+ de décrire le cycle de la préparation ;
	+ de décrire l’état de veille ;
	+ d’identifier les réactions de base ;
* d’identifier, à partir d’une étude de cas, les différents types de menaces
* de décrire les différents schémas opérationnels  à mettre en œuvre par les différents membres du personnel de l’équipe de gardiennage et de sécurité.

# 4.4. En « Méthodologie spéciale : « Secouriste d’entreprise » :

# de décrire les différentes régions du corps humain et d’identifier différents systèmes qui le composent :

* + le système nerveux,
	+ le système respiratoire,
	+ le système circulatoire,
	+ le système locomoteur.
* d’identifier les missions propres des deux départements du service 100 afin de contacter le service adéquat  (Pompiers, SAMU) ;
* de décrire une procédure d’appel correcte, rapide et efficace auprès du service 100 ;
* de soutenir les fonctions vitales de la personne à secourir en identifiant les différents symptômes spécifiques en cas de :
	+ perte de conscience, arrêt cardiaque et/ou respiratoire (crise d’épilepsie, crise d’angine de poitrine, infarctus du myocarde etc.),
	+ hémorragies,
	+ brûlures, gelures et plaies,
	+ état de choc,
	+ fractures, entorses et luxations,
	+ hypothermie et hyperthermie,
	+ intoxication,
	+ différentes pathologies particulières telles que : la crise d’hyperventilation, la crise d’asthme, le diabète, l’accident vasculaire cérébral,
	+ etc.

# 4.5. En « Méthodologie spéciale : Incendie, prévention et lutte anti-incendie élémentaire » :

* d’identifier l’ensemble de la signalisation (pictogrammes) réglementaire en vigueur : codes de couleurs, pictogrammes d’interdiction, d’obligation, d’avertissement etc., les détecteurs de fumée, etc. ;
* de définir la notion de « prévention » et de décrire les différentes mesures et procédures à appliquer tant lors de l’appel aux services de secours que dans l’attente de ces derniers (compartimentage, désenfumage etc.) ;
* de décrire les règles générales applicables en cas d’évacuation d’un lieu, et de préciser le rôle de l’agent de gardiennage dans ce contexte ;
* de décrire le phénomène d’ « incendie », son déroulement et d’en identifier :
	+ les principales causes d’un incendie,
	+ les différents types d’incendie,
	+ les phénomènes de développement et de propagation de l’incendie,
	+ les différents types de feux ;
* de citer les différents agents d’extinction et de décrire leurs effets ;
* de citer les différents gaz et de décrire les explosions qu’ils peuvent occasionner ;
* de citer les différents types de situations pouvant être rencontrées par un agent de gardiennage dans l’exercice de son travail (accumulation de gaz, incendie, explosion, radioactivité etc.) et de décrire les différentes mesures à mettre en œuvre dans l’attente des secours ;
* de citer les différents points à contrôler lors des rondes dans le cadre de la protection incendie par l’agent de gardiennage ;
* de citer les différentes substances dangereuses et  de décrire leurs effets ;
* d’expliquer les règles de transports ;
* de décrire les différents modes d’évacuation.

# 4.6. En « Méthodologie spéciale : Pratique des méthodes et techniques de gardiennage» :

* de citer les différentes réglementations en matière de sécurité de base relatives aux notions d’hygiène de vie, de réseaux sociaux et de responsabilité (civile, pénale et commerciale) ;
* de citer les aspects opérationnels des missions en fonction du type d’activités effectuées et du lieu ;
* de citer la liste des numéros d’appel d’urgence ;
* de décrire l’équipement vestimentaire des agents de gardiennage ;
* de décrire la procédure radio, ses principes et citer les éléments qui la constituent :
	+ la lampe torche,
	+ les principes de la procédure radio,
	+ l’alphabet OTAN,
	+ la procédure : indicatifs, principes, prise de contact, fin de message, compréhension, fin de conversation, mots clés les plus utilisés etc.. ;
* de décrire les règles nécessaires à une bonne utilisation de la radio :
	+ le check radio,
	+ les dix points à vérifier ou à connaître lors de la prise de service avec une radio ;
* d’analyser la voiture de gardiennage ;
* de décrire les différents types de rondes ;
* de décrire les moyens de palpation et de citer les exemples d’ « armes » ;
* de décrire des exemples de « Réaction en cas d’incident » et de citer quelques conseils ;
* de décrire le rapport d’incident.
1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de travailler avec des groupes n’excédant pas 20 étudiants.

1. **CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours (enseignant ou expert) devra justifier de compétences particulières garanties par un agrément obtenu dans le respect des conditions légales et règlementaires émanant du SPF Intérieur.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination du cours** | **Classement du cours** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Méthodologie spéciale : Observation, évaluation des risques et rapport | CT | F | 16 |
| Méthodologie spéciale : Techniques d’esquive | CT | F | 16 |
| Méthodologie spéciale : Réactions adaptées en cas de situation de crise | CT | F | 10 |
| Méthodologie spéciale : Secouriste d’entreprise | CT | F | 18  |
| Méthodologie spéciale : Incendie, prévention et lutte anti-incendie élémentaire | CT | F | 10 |
| Méthodologie spéciale : Pratique des méthodes et techniques de gardiennage | CT | F | 10 |
| **7.2. Part d’autonomie** | P | 20 |
| Total des périodes |  | 100 |